



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Evreux, le 21 janvier 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'arrêté inter-préfectoral n°DDTM/SEBF/13035 déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la rivière OISON et ses affluents sur les départements de l'Eure et de Seine-Maritime a été signé en date du 8 janvier 2014.

Il concerne les territoires des communes suivantes :

Dans l'Eure :

Le Bec-Thomas, La Saussaye, Le Thuit -Signol, Saint-Cyr- la-Campagne, Saint-Ouen -de-Pontcheuil, Saint-Pierre-des-Fleurs, Saint-Germain-de-Pasquier, Saint – Amand- des-Hautes-Terres.

En Seine-Maritime :

Saint-Pierre-Les-Elbeuf

L'arrêté, comprenant la liste des communes concernées, peut être consulté sur le site internet suivant :

<http://www.eure.pref.gouv.fr/> ou <http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr/>

Il est également consultable dans les mairies des communes concernées.

Contacts presse :

Service départemental de la communication interministérielle : 02.32.78.27.33 / 27.35